

<https://saint-priest.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article34>



Quelles entreprises ?

- Apprentissage -

Publication date: jeudi 7 décembre 2017

Copyright © CIO Saint-Priest - Tous droits réservés

Quelles entreprises ?

Toutes les entreprises du secteur privé, y compris les associations, les entreprises de travail temporaire, peuvent accueillir des jeunes en contrat d'apprentissage.

L'apprentissage est également possible dans la fonction publique à l'exception des EPIC (établissement à caractère industriel ou commercial).